



Assemblée générale

Distr. générale
13 août 2020

Soixante-quatorzième session

Point 21 a) de l'ordre du jour

Groupes de pays en situation particulière : suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 11 août 2020

[sans renvoi à une grande commission (A/74/L.74)]

74/232. Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

B¹

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [73/242](#) du 20 décembre 2018 et [74/232 A](#) du 19 décembre 2019, dans lesquelles elle a décidé de tenir la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à Doha, du 21 au 25 mars 2021, au plus haut niveau possible, avec la participation des chefs d'État et de gouvernement,

Rappelant que, dans sa résolution [74/232 A](#), elle a décidé que la réunion du comité préparatoire intergouvernemental convenue au paragraphe 43 de sa résolution [73/242](#) serait organisée à New York en deux parties, du 27 au 30 juillet 2020 et du 11 au 15 janvier 2021, chacune pour une durée maximale de cinq jours ouvrables,

Prenant note avec inquiétude de la situation engendrée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19),

Constatant les conséquences sans précédent de la pandémie, notamment la perturbation grave des sociétés et des économies, ainsi que des voyages et des échanges internationaux, et ses effets dévastateurs sur les moyens d'existence des populations,

1. *Décide* de modifier les dates de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et de la tenir à Doha du 23 au 27 janvier 2022,

¹ La résolution [74/232](#), qui figure à la section IV des *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatorzième session, Supplément n° 49 (A/74/49)*, vol. I, porte dorénavant le numéro 74/232 A.



au plus haut niveau possible, avec la participation des chefs d'État et de gouvernement, conformément aux dispositions des résolutions 73/242 and 74/232 A ;

2. *Décide également* de modifier les dates de la réunion du comité préparatoire intergouvernemental, qui se tiendra à New York en deux parties, du 24 au 28 mai et du 26 au 30 juillet 2021, chacune pour une durée maximale de cinq jours ouvrables ;

3. *Invite* son président et la Présidente du Conseil économique et social à reprogrammer la manifestation spéciale d'une demi-journée prescrite dans la résolution 74/232 A et à l'organiser durant sa soixante-quinzième session, afin d'apporter une contribution de fond à la Conférence.

11 août 2020